

Date de convocation : 27 janvier 2025
Date d'affichage : 27 janvier 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 22
Nombre de voix exprimé : 31

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq février,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de La Tour d'Aigues, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

Présents :

Robert TCHOBDRENOVITCH, Geneviève JEAN, Catherine SERRA, Rose-Marie DUMONTIER, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Marc DUVAL, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Jacques DECUIGNIERES, Pierre AUBOIS, Jean-Luc BOREL, Mariane DOMEIZEL, Bernadette VITALE, Richard ROUZET, Serge ROBIN.

Procurations :

Jean-Marc BRABANT donne procuration à Robert TCHOBDRENOVITCH,
Valérie GRANGE donne procuration à Geneviève JEAN,
Marc JAUBERT donne procuration à Jacques DECUIGNIERES,
Nicolas SALERNO donne procuration à Séverine MAUGAN-CURNIER,
Nathalie LEBouc donne procuration à Alain GOUIRAND,
Romain BRETTE donne procuration à Pierre AUBOIS,
Franck LAROCHE donne procuration à Joëlle RICHAUD,
Jean-Paul GROUILLER donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER,
Josianne MAURIN donne procuration à Jean-Louis ROBERT

Absents et excusés :

Karine MOURET, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Jacques NATTA, Philippe EGG, Emma LEON, Josiane PANATTONI, Gregory RISBOURG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON.

Monsieur Pierre AUBOIS est nommé secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2025-006
Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : Stéphane LUZET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu les statuts de COTELUB,

Vu le tableau des emplois,

Vu le budget de COTELUB,

Considérant ce qui suit :

Il appartient à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Ainsi à compter du 01/03/2025 :

Pour la filière technique :

- la **suppression** d'un emploi permanent, à temps complet (35 heures par semaine) de Directeur Général des Services au grade d'ingénieur,
- la **création** d'un emploi permanent, à temps complet (35 heures par semaine) de Directeur Général des Services au grade d'ingénieur Principal.

Pour la filière administrative :

- la **suppression** d'un emploi permanent, à temps complet (35 heures par semaine) de Directrice Planification Urbanisme et Foncier au grade d'attaché,
- la **création** d'un emploi permanent, à temps complet (35 heures par semaine) de Directrice Planification Urbanisme et Foncier au grade d'attaché Principal.
- la **suppression** d'un emploi permanent, à temps complet (35 heures par semaine) d'assistante RH au grade d'adjoint administratif,
- la **création** d'un emploi permanent, à temps complet (35 heures par semaine) d'assistante RH au grade d'adjoint administratif Principal 2ème classe.

Pour la filière animation :

- la **suppression** d'un emploi permanent, à temps complet (35 heures par semaine) de Directeur des Services à la Population au grade d'animateur Principal 2ème classe,
- la **création** d'un emploi permanent, à temps complet (35 heures par semaine) de Directeur des Services à la Population au grade d'animateur Principal 1ère classe.

Pour être en adéquation avec la situation administrative de la candidate retenue pour le poste de Directrice adjointe au service technique, il convient de transformer ce dernier en créant :

- un emploi permanent, à temps complet (35 heures par semaine) de Directrice adjointe au service technique, relevant du grade d'ingénieur en CDI dans le cadre de la portabilité.

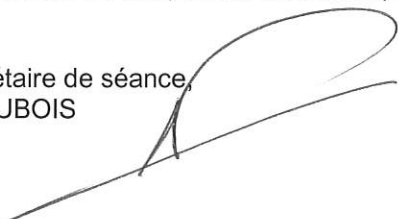
Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la création d'un emploi permanent, à temps complet (35 heures par semaine) Directeur adjoint au service technique, relevant du grade d'ingénieur en CDI dans le cadre de la portabilité ;
- **D'approuver** la mise à jour du tableau théorique des effectifs,
- **De préciser** que les crédits suffisants sont prévus au Budget Général, chapitre 012, de l'exercice,
- **D'autoriser** le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité par 31 voix Pour

Le Secrétaire de séance,
Pierre AUBOIS



Le Président,
Robert TCHOBDRENOVITCH

